

COMPTE RENDU- SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 19 juin 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 19 juin, vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la médiathèque, sous la Présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

Étaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Maire

Mme BONAY Catherine, CARETTE Christian, Mme CARON Monique, Mme CHETTAB Carole, Mme COURTAUD Nicole, Mme DESTOOP Nathalie, M. DUBOIS Christian, M. DUHAMEL Patrice, M. GROSJEAN Didier, Mme LAPORTE Martine, Mme NORMAND Edith, M. SANTERRE Jacky, Mme SIRE Guislaine, M. TETIER Pascal, M. THOREL Michel, Mme TRAULET Delphine,

Absents excusés :

M. BUCHON Gérard ayant donné pouvoir à Christian DUBOIS

Mme DACHEUX Dominique ayant donné pouvoir à Mme Delphine TRAULET

Mme DEPOILLY Kandice ayant donné pouvoir à madame Monique CARON

M. ROIX Samuel ayant donné pouvoir à M. Jacky SANTERRE

Absents :

M. GROSJEAN Thierry

Secrétaire de séance : Madame CARON Monique

Auxiliaire de séance : Madame MEREUX Nathalie

Point		Ordre du jour
1	Instance	Approbation du compte rendu du Conseil du 08 avril 2025
2		Décisions par délégation
	Travaux	
3		Choix des entreprises-travaux de Démolitions-Bâtiments municipaux
4		Convention 14-TE-0456-EP Travaux Eclairage public-Parking de la Poste
5		Convention 14-TE-0015-VP Opération vidéo protection-Parking du Chateau
6		Convention 14-TE-0065-SE Travaux réseaux Elec-Place du Petit Marché
	Habitat	
7		Plan local urbanisme intercommunautaire PLUI
8		Cession Terrain au centre Victor Delabre
9		Bail location parcelle AM 137
	Finances	
10		Remboursement- Jeunes Sapeurs-Pompiers-JSP

11		Subvention Région Hauts de France et Département de la Somme- Requalification centre bourg-Phase 2
12		Amende de police- Parking de la poste
13		Demande de subvention DRAC 2025 Première campagne de travaux de restauration
14		Participation Sacré Cœur- Coût de fonctionnement par élève
15		Coût de fonctionnement des élèves scolarisés à Gamaches et domiciliés dans des communes extérieures
16		Groupement de commande Somme Numérique TBI
	Personnel	
17		Saisine CST-Organisation du temps de travail- Semaine de 4 jours-Administratif
18		Saisine CST -Prévoyance- Contrat groupe du CDG 80
19		Actualisation du Règlement intérieur
20		Informations et questions diverses

Annexe : Compte rendu du 08 avril 2025

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU MARDI

Considérant la tenue du dernier conseil municipal et la lecture de son compte rendu

- L'Assemblée délibérante a approuvé le compte rendu du conseil du 08 avril 2025.
- Monsieur Christian Dubois a précisé qu'au point 20, une correction était à apporter ainsi :
 - Les conteneurs de verre qui devaient être provisoires sont toujours présents dans la rue de la Pologne (et non pas au quartier de la Filature). La CC des Villes sœurs devrait en être informée.

2 – DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- VC 2025-1 Budget Principal : versement taxe aménagement
- VC 2025-2 Budget Principal : Versement Frais emprunt (capital)
- VC 2025-3 Budget principal : clôture fiche emprunt 0282641 de 2007

TRAVAUX

3.Choix des entreprises-Travaux de Démolitions-Bâtiments municipaux

Monsieur le Maire a exposé à l'Assemblée que la commune de Gamaches continue et prépare la phase 2 de travaux du projet de requalification du centre bourg qu'elle

soutient depuis son entrée en candidature dans le dispositif 2014 - Revitalisation des centres bourgs

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée qu'il a réuni les membres de la Commission d'attribution, le jeudi 12 juin à 14h, en mairie pour le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux de démolition des bâtiments municipaux utiles aux travaux de requalification du centre bourg-phase 2.

Pour rappel, le marché d'appel d'offre Démolition ne comportait qu'un seul lot en parties séparées :

- Travaux de démolition du syndicat d'initiative et halle au grain mitoyenne
- Travaux de démolition du poste de secours (hors sirène) de la place du Petit Marché.
- Travaux de démolition du bungalow à l'arrière de la mairie (ancienne classe)

L'offre de G3D a été retenue dans les conditions suivantes :

- Partie poste de secours, syndicat et halle aux grains : offre de G3D à hauteur de 79 345.00€ HT
- Partie bungalow technique : offre G3D à hauteur de 36 815.00€HT

Offre G3D totale : = 116 160.00€ HT (+ TVA 23 232.00) = 139 392.00€ TTC

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et la demande de précision sur la part TTC des dépenses à venir, l'Assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité :
 - D'attribuer le marché Démolition pour un coût estimé de 116 160.00 € à l'entreprise G3D
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles au marché Démolitions
 - D'ouvrir les crédits nécessaires.

4.Convention 14-TE-0456-EP Travaux Eclairage public-Parking de la Poste

Monsieur le Maire a présenté à l'Assemblée, le projet d'éclairage étudié par Territoire d'Energie Somme pour l'extension du parking de la Poste, rue du Charles de Gaulle.

Monsieur le Maire a proposé d'approuver ce projet d'un montant de 18 293.00€ TTC.

Il sera établi entre Territoire d'Energie Somme-TE80 et la commune de Gamaches, une convention de la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

Montant pris en charge par TE 80 (20 % du cout hors taxes des travaux, la TVA et les frais de maîtrise d'œuvre) 6 770.00€

Contribution de la Commune 11 523.00€

Total TTC 18 293.00€

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'Assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité :
- D'adopter le projet présenté par Territoire D'Energie Somme
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de Maitrise d'ouvrage
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 11 523.00€

5.Convention 14-TE-0015-VP Travaux Vidéoprotection-Parking Impasse du Chateau

Monsieur le Maire a présenté à l'Assemblée, le projet de vidéoprotection étudié par Territoire d'Energie Somme relatif à la vidéoprotection du parking, impasse du Château.

Monsieur le Maire a proposé d'approuver ce projet d'un montant de 9959.00€ TTC.

Il sera établi entre Territoire d'Energie Somme-TE80 et la commune de Gamaches, une convention de la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

Montant pris en charge par TE 80 (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA et les frais de maîtrise d'œuvre)	3661.00€
---	----------

<i>Contribution de la Commune</i>	6298.00€
-----------------------------------	----------

Total TTC	9959.00€
-----------	----------

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et sa précision quant au fait que les caméras de vidéoprotection n'avaient pas vocation à lire les plaques d'immatriculation (option avec un coût supplémentaire conséquent), l'Assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité :
- D'adopter le projet présenté par Territoire D'Energie Somme
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de Maitrise d'ouvrage
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 6298.00€

6.Convention 14-TE-0065-SE Travaux réseaux Elec-Place du Petit Marché

Monsieur le Maire a expliqué à l'Assemblée qu'en raison d'une mauvaise numérotation, il serait utile de rectifier la délibération 2025-22 relative à la convention TE80 pour les travaux d'électricité, d'éclairage public, de télécommunications et de vidéoprotection, pour les rues de la Tannerie ; Dr Roux, du petit Marché, de l'Echevinage, Ampère (pour partie), Ferry et Schreyer dans le cadre des travaux de requalification du centre bourg de Gamaches, phase 2.

Après déduction des aides de la TE80, le reste à charge pour la commune s'élève à 260 774.73€. Cette somme ne sera pas déduite de l'avoir actuel afin de la conserver pour la phase 3.

Ces travaux se décomposent en 4 parties distinctes

- Travaux d'électriques sur réseau existant fils nus et torsadés
 - Travaux d'installations des communications électroniques (fibre et téléphone)
 - Travaux d'éclairage public
 - Travaux de vidéoprotection
- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et ses précisions quant aux financements issus des subventions, des cessions de biens immobiliers approuvés par l'Assemblée et l'excédent du budget de la commune, l'Assemblée délibérante a approuvé par 17 voix pour et 4 abstentions :
- D'adopter le projet présenté par Territoire D'Energie Somme
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de Maitrise d'ouvrage
 - D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 260 774.73€

HABITAT

7. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUI

Monsieur le Maire a expliqué que la présente délibération a pour objet de rendre un avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes des Villes sœurs, arrêté par délibération communautaire du 18 mars 2025. Cette délibération fait suite à l'exposition du bilan de la concertation avec la population ayant eu lieu préalablement.

Le PLUi permet de poser les grandes orientations stratégiques de l'aménagement du territoire en matière de développement économique et d'habitat, tout en se pliant à l'exercice de réduction de l'artificialisation des sols et de préservations de nos espaces naturels et agricoles.

En application de l'article L.153-15 du Code de l'urbanisme le projet arrêté est soumis pour avis aux Conseils municipaux des communes membres de l'EPCI. Le projet du PLUi arrêté au Conseil a été transmis par la CCVS dans son intégralité en date du 24 mars 2025. L'avis des communes sur le projet doit être rendu dans un délai de trois mois à compter de cette notification, à défaut l'avis est réputé favorable. C'est à ce titre que la commune émet un avis. Cet avis sera joint au dossier d'enquête publique avec l'ensemble des avis recueillis (communes et personnes publiques associée – Etat, Chambre d'agriculture...).

Après lecture de l'ensemble des documents transmis par la CC des Villes Sœurs, Madame Chettab a émis un avis favorable sans remarque particulière. Madame Chettab précise que les documents sont consultables en mairie si l'on dispose de plusieurs heures.

Remarques éventuelles de la commune : aucune

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'Assemblée délibérante a regretté que beaucoup de travaux se réalisent sans autorisation et a approuvé à l'unanimité (hors question sur les clôtures) :
 - De donner son avis favorable sur le projet de PLUi-H arrêté le 18 mars 2025 par le Conseil communautaire de la CCVS.
 - D'instaurer le régime d'autorisation préalable à la création ou la modification des clôtures, par 17 voix pour et 2 abstentions.
 - D'instaurer le régime d'autorisation préalable aux travaux de ravalement des façades.
 - D'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du périmètre de la Commune.
 - D'instaurer le droit de préemption urbain simple sur les zones urbanisées (U) et à urbanisation (1AU).
 - D'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

8.Centre Victor Delabre

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée qu'à la demande de Maître Fléchelle, la délibération 2024-70 devait être complétée pour finaliser la vente du terrain situé rue du docteur Schweitzer en bout du centre Victor Delabre (partie emmurée en ruine de 78 m2). Monsieur le Maire a expliqué que cette demande était motivée par la signature d'un compromis en cours. Il a rappelé que l'Assemblée délibérante avait approuvé une vente au prix du bornage qui s'est élevé à 1800€

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'Assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité :
 - D'accepter la vente de la parcelle cadastrées section AC n° 332p de 78 m2 pour le prix de 1800 €
 - D'habiliter Monsieur le Maire à signer les actes se référant à cette affaire.

9.Bail de location Parcelle AM 137 (68.40 m2)

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée délibérante qu'un riverain était demandeur pour renouveler la location de la parcelle d'une superficie totale de 68.40 m2 jouxtant sa propriété, nouvellement acquise. Il souhaite en assurer l'entretien, ce qu'il fait déjà. Il s'agit d'un terrain nu sur une parcelle cadastrée AM n° 137. Monsieur le Maire a précisé que la convention d'occupation serait triennale, et a proposé un prix de location annuel à 17€.

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'Assemblée délibérante a approuvé par 17 voix pour et 4 abstentions :
 - D'autoriser la location des parcelles cadastrées AM n° 137 au prix de 17 € par an.
 - De dire que cette location sera revue annuellement

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation et d'intervention ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

FINANCES

10. Remboursement Association « JSP-Jeunes Sapeurs-Pompiers »

Considérant les frais engagés par l'association « JSP » pour la manifestation « Soirée Jazz », et leur participation active lors de cette soirée, Monsieur le Maire a expliqué que les dépenses de l'association « JSP » seraient complétées par une participation de la commune.

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'Assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité :
 - D'accorder un remboursement de 100 €
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire
 - D'ouvrir les crédits nécessaires.

Phase 2 des travaux de requalification du centre bourg : quartier du Petit Marché

Monsieur le Maire a rappelé que cette deuxième phase ambitionne d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble du quartier du petit Marché par l'enfouissement des réseaux électriques et le renouvellement du réseau d'eau potable tout en l'embellissant par la réouverture à l'air libre du cours d'eau « la Vimeuse » et la création d'un espace vert au cœur d'un quartier un peu oublié. Monsieur le Maire a ajouté que, néanmoins conscient des besoins de stationnement de la population, les projets de création de parking avaient été accélérés.

Monsieur le Maire a expliqué que plusieurs aides pouvaient être accordées à la commune pour les travaux envisagés en raison de la qualité du projet mais ajoute que la temporalité des demandes d'aide et la typologie des travaux concernés rendaient la tâche complexe et impliquaient des demandes d'aide au fil de l'eau ou à des dates fixes. Monsieur le Maire a précisé que la demande d'aide auprès de la Région et du Département de la Somme étaient prioritaires. Il a rappelé que la demande d'aide auprès de la CC des Villes Sœurs avait reçu une réponse favorable. Il a ajouté qu'il présentera au prochain conseil municipal, les demandes d'aide auprès de l'agence de l'Eau Seine Normandie.

11.Subvention Région Hauts de France- Département de la Somme - Requalification centre bourg-Phase 2

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée qu'une demande de subvention serait déposée auprès de la Région Hauts de France et le Département de la Somme pour les travaux Requalification du centre bourg phase 2 comprenant la place du petit marché et l'extension du parking de la Poste.

Monsieur le Maire a expliqué que ces subventions comprenaient les coûts des travaux suivants :

- Requalification avec la réouverture de la Vimeuse et la création d'un square par les entreprises Eurovia, Farcy, Trancart sous les maitrises d'œuvre MAP/OGI représentant une dépense prévisionnelle de 906 589.02€ HT.
- Démolition du poste de secours, syndicat d'initiative, halle aux grains (entreprise G3D sous la maîtrise d'œuvre V3D) représentant une dépense prévisionnelle de 91 542.16€ HT.
- L'enfouissement des réseaux, électricité, vidéoprotection, communications, éclairage public (entreprise Demousselle) sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la TE 80, pour un coût estimé de 272 297.73€HT

Les demandes de subvention auprès de la Région Hauts de France et du département de la Somme porteront sur une dépense prévisionnelle de 1 270 428.91 €HT

Le plan de financement serait le suivant :

Cout total de l'opération : 1 270 428.91€ HT

Subvention CC des Villes Sœurs : 180 000.00. € (14.17%)
Subvention Région Hauts de France : 587 543.00. € (46.25%)
Subvention Département de la Somme : 100 000€ (7.87%)
Subvention Amende de police : 12 053.13€ (0.95%)

Charge communale HT : 390 832.78€ (30.76%)

TVA : 254 085.78€

Charge communale TTC : 644 918.56€

➤ Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Madame Guislaine Sire et Monsieur Christian Carette ont exprimé leur inquiétude sur les financements de cette opération et aussi sur la réouverture de la Vimeuse. Monsieur le Maire a rappelé à madame Sire qu'en tant que membre des commissions d'attribution des offres, elle avait participé à toutes les décisions et pouvait s'en faire porte-parole auprès de la population. Monsieur le Maire a ajouté que le projet de réouverture de la Vimeuse avait été validé par les services de la DDTM dans le cadre du dossier « Loi sur L'eau »

Il a précisé que les rives étaient prévues pour protéger les personnes et n'offraient aucun caractère risqué. Monsieur le Maire a ajouté qu'il était plus opportun de réfléchir aux parcelles extérieures de la commune qui temporaient les eaux de pluie et évitaient des inondations à la commune. Monsieur Pascal Tétier a conforté le propos de Monsieur le Maire en expliquant qu'une parcelle entre Hélicourt et Gamaches avait été plus inondée qu'habituellement car le propriétaire avait lui-même détérioré les rives du cours d'eau.

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'Assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité :
 - La demande d'aide auprès de la Région Hauts de France à hauteur **587 543€** et le plan de financement ci-dessus pour les travaux de requalification du centre bourg de la phase 2.
 - La demande d'aide auprès du département de la Somme à hauteur **100 000€** et le plan de financement ci-dessus pour les travaux de requalification du centre bourg de la phase 2.

12.Amende de police- Parking de la Pose

Monsieur le Maire a présenté à l'Assemblée délibérante, le projet du parking de la poste et a rappelé le coût spécifique de ces travaux pour un montant estimé à 36 583.80 €HT, hors honoraires de maîtrise d'œuvre et 40 177.12€ HT avec honoraires maîtrise d'œuvre, de Métropole Aménagement Paysager-MAP.

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'Assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité :
 - De solliciter l'aide du Département de la Somme au titre des amendes de police au taux de 30% de 40 177.12€, soit 12 053.13€

13.Demande de subvention DRAC 2025 (EGLISE)

Restauration de la couverture : Première campagne de travaux de restauration 2026

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée qu'il était opportun de resolliciter les aides culturelles relatives aux travaux de restauration de la couverture de l'église de Gamaches, sur la base du pré-rapport de M. Brassart, préalable au bilan sanitaire qui fera l'objet d'un avis de la DRAC dans le cadre du contrôle scientifique et technique.

Comme la commune souhaite mettre en place une première campagne de travaux de restauration en 2026, l'aide peut porter sur la 1ère phase de la 1ère campagne estimée à un montant HT de 225 407.88 € avec la variante obligatoire faîtage 3 plis (en option, étant donné que l'avis DRAC sur le DIAGNOSTIC n'est pas remis) estimée à 1357,02€HT en sus des honoraires de M. Brassart (estimés à 12.00 %).

Ces travaux pouvant faire l'objet d'une inscription dans la préprogrammation budgétaire de la DRAC, sous réserve des disponibilités budgétaires, une demande de subvention devait être déposée avant le 18 juin 2025 (dossier déposé le 28 mai 2025).

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'Assemblée délibérante a regretté qu'aucuns travaux n'aient eu lieu depuis plus de 20 années et approuvé à l'unanimité, les travaux et la sollicitation des aides de la DRAC selon le plan de financement suivant :

- Montant des travaux 253 976.69€HT :
 - Subvention DRAC : 101 590.67€ HT (40%)
 - Subventions Département 80 : 93 150.00€ HT (37%) accordés en 2024
- Charge communale HT : 59 236.02€
 - TVA : 50 795.34€ 20%
 - Charge communale TTC : 110 031.36 €

14.Participation financière Sacré Cœur-Cout de fonctionnement par élève

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée délibérante que le coût moyen communal de fonctionnement pour 2024 s'élevait à 587.44€ par élève de maternelle (69 élèves de l'école Achille Baillet) et à 609.75€ par élève d'élémentaire (102 élèves de l'école Lucien Martel).

Monsieur le Maire a ajouté que le code de l'éducation, notamment les articles L.442.5 et L 442.5-1, fixait les modalités d'application de la contribution obligatoire aux frais de fonctionnement des écoles privées sur le coût moyen communal, dès lors que la commune en a la compétence.

La contribution départementale s'élevant à 999.92€ et 687.68€ par élève ; celle-ci serait appliquée à compter du 01 janvier de l'année.

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Monsieur Christian Dubois s'est étonné que des écoles autant financées soient encore privées, notamment au regard des financements accordés puis il a ajouté que la commune faisait preuve de beaucoup d'effort en sécurisant les abords de l'école du Sacré cœur par la présence de la police municipale. Monsieur le Maire a précisé que la commune avait aussi mis en place des flash code pour faire ralentir les automobilistes et avait demandé en vain à ce que la sortie de classe se fasse exclusivement par la rue Prieur.
- l'Assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité, les taux communaux indexés sur les coûts départementaux, pour l'année 2025, selon les montants suivants :
 - Elèves de maternelle : 999.92€
 - Elèves d'élémentaire : 687.68€

Et a approuvé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.
- D'ouvrir les crédits nécessaires.

15.Coût de fonctionnement des élèves scolarisés à Gamaches et domiciliés dans des communes extérieures

Monsieur le Maire a exposé à l'Assemblée délibérante qu'il s'agissait de régulariser la délibération relative aux coûts de fonctionnement par élève scolarisé dans les écoles publiques de Gamaches et domicilié dans les communes extérieures.

Monsieur le Maire a ajouté que ces coûts avaient été indexés sur les coûts de fonctionnement 2024 et seraient revalorisables à terme.

Il a rappelé que le coût moyen communal de fonctionnement en 2024, s'était élevé à

587.44€ par élève de maternelle et à 609.75€ par élève.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'Assemblée délibérante a approuvé, à l'unanimité de :

- régulariser la participation des communes extérieures pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques de Gamaches en 2024-2025 :
- d'appliquer les taux communaux 2024
 - Elèves de maternelle : 590.00€
 - Elèves d'élémentaire : 610.00€
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire

16.Adhésion au groupement de commandes "Solutions Informatiques et Connectivités"

Monsieur le Maire a exposé le désir de la commune de Gamaches d'adhérer au groupement de commandes proposé par Somme Numérique pour les solutions informatiques et connectivités, afin de répondre efficacement aux besoins croissants en matière de technologies numériques. Cette adhésion permettant de bénéficier d'achats groupés, elle favorisait des économies d'échelle et une amélioration de la qualité des services offerts aux administrés. En collaborant avec d'autres collectivités, la commune pourrait également accéder à des solutions innovantes et adaptées, tout en garantissant une meilleure gestion des ressources publiques et permettre de réaliser des économies d'échelle et d'améliorer la qualité des services offerts aux administrés,

➤ Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'Assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité :

- D'adhérer au groupement de commandes "Solutions Informatiques et Connectivités", proposé par Somme Numérique.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.
- De charger Monsieur le Maire de rendre compte au Conseil Municipal des actions entreprises dans le cadre de ce groupement.

PERSONNEL

17.Organisation du temps de travail- Semaine de 4 jours-Administratif

Monsieur le Maire a abordé la question de l'organisation du temps de travail et a rappelé que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux étaient fixés par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial. Par ailleurs, il a précisé que le travail était organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail, les horaires de travail étaient définis à l'intérieur du cycle, qui peuvent varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

Monsieur le Maire a rappelé les principes de l'organisation du travail :

- le décompte du temps de travail effectif effectué sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.
- la définition libre des modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail par les collectivités dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales étaient suivantes prévues par la réglementation et étaient respectées.
- La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	- 8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1.600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1.607 heures

- La durée quotidienne de travail d'un agent ne pouvant excéder 10 heures, ne pouvant atteindre 6 heures consécutives de travail sans que les agents ne bénéficient d'une pause dont la durée doit être au minimum de 20 minutes ;
- L'amplitude de la journée de travail ne pouvant dépasser 12 heures ;
- Le bénéfice d'un repos journalier de 11 heures au minimum ;
- Le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne pouvant dépasser 48 heures par semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives ;
- un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à 35 heures et comprenant en principe le dimanche.

Monsieur le Maire a rappelé, enfin, que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services *administratifs*, et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, tout en conservant une dynamique de travail, il convenait en conséquence d'instaurer pour les différents services administratifs de la commune des cycles de travail différents, sans les réduire aux 5 dernières années de la carrière d'un agent. *Monsieur le Maire a précisé qu'une saisine serait déposée au comité social -CST du 01 juillet 2025.*

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'Assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité :
 - De fixer la durée hebdomadaire de travail à 35h00 par semaine (sauf exception des postes en RTT) pour l'ensemble des agents.

- De déterminer le cycle de travail suivant (dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation du cycle de travail au sein des services administratifs de la commune fixée comme suit) :
 - Les services administratifs placés au sein de la mairie :
 - Les agents des services administratifs seront soumis à un cycle de travail hebdomadaire :
 - semaine à 35 heures sur 5 jours
 - semaine à 35 heures sur 4.5 jours
 - semaine à 35 heures sur 4 jours
 - les durées quotidiennes de travail étant différenciées pour permettre à chaque service de s'adapter à sa charge de travail.
 - Les services seront ouverts au public du lundi ou vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (17h, le vendredi). Au sein de ce cycle hebdomadaire, les agents seront soumis à des horaires fixes ou variables
 - Les agents peuvent être tenus de se soumettre au contrôle de la réalisation de leurs heures notamment par la tenue d'un décompte exact du temps de travail accompli chaque jour par chaque agent.

18.Prévoyance- Contrat groupe du CDG 80

Monsieur le Maire a rappelé à l'Assemblée que, par délibération en date du 19 novembre 2024, le conseil municipal avait accepté de participer aux frais de protection sociale du personnel pour un montant de 50 € par mois au titre de la complémentaire Santé et 10 € par mois au titre de la Prévoyance (garantie maintien de salaire).

Monsieur le Maire a expliqué que les agents rencontraient des difficultés pour bénéficier de la participation communale car toutes les mutuelles de prévoyance n'étaient pas labellisées et étaient très coûteuses.

Monsieur le Maire a exposé que la commune avait la possibilité de rejoindre au 01 janvier 2026, le groupement de commande du centre de gestion de la Somme et a proposé que la commune adhère au contrat groupe Collecteam du CDG80.

Monsieur le Maire a précisé que seuls les agents ayant rejoint le contrat de groupe pourraient bénéficier de la participation communale.

Monsieur le maire a ajouté qu'une saisine sera déposée au comité social -CST du 01 juillet 2025.

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'Assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité :

- D'adhérer au contrat collectif PREVOYANCE proposé par le centre de gestion de la Somme (CDG80) à compter du 01 janvier 2026
- De renouveler la participation "Prévoyance" labellisée de ce contrat collectif à 10 € par mois à compter du 1er janvier 2026 pour les agents titulaires ainsi que les agents contractuels ayant une durée de contrat supérieure à 1 an en continu, ayant rejoint le contrat de groupe.
- D'habiliter Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.
- D'ouvrir les crédits nécessaires.

➤ Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'Assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité :

- De conserver le montant de la participation "MUTUELLE Santé" labellisée (contrat collectif ou individuel) tel qu'il est, soit 50 € par mois, pour les agents titulaires ainsi que pour les agents contractuels ayant une durée de contrat supérieure à 1 an.
- D'habiliter Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.
- D'ouvrir les crédits nécessaires.

19.Actualisation du Règlement intérieur

Monsieur le Maire a expliqué que si le règlement intérieur n'était pas officiellement un document obligatoire pour les collectivités territoriales, ce document avait, néanmoins, vocation à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité mais aussi à fixer les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et sécurité.

Monsieur le Maire a rappelé que conformément à une jurisprudence constante, il relevait de la seule compétence du conseil municipal de fixer les mesures générales d'organisation des services publics communaux puis a présenté le besoin d'actualiser le règlement intérieur actuel de la commune du fait des dernières décisions prises :

- Compte épargne temps mis en place au 04 décembre 2024
- Gestion du temps de travail :
 - Heures supplémentaires
 - Semaine de 4 jours pour le service administratif

➤ Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'Assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité : de fixer les règles relatives notamment aux articles suivants :

- Article 4 : Temps de travail de l'adjoint administratif : 35 heures hebdomadaires réparties sur 4 jours.

- Article 8 : travaux supplémentaires : rappel des conditions de gestion des heures supplémentaires dans le cadre des jours de foires et élections (cf.- note de services 2024-2)
- Article 10 : Congés annuels : intégration du compte épargne temps- CET (délibération 2024-82)

20.QUESTIONS ET INFORMATIONS

Parole donnée à Monsieur Pascal Tétier

- Lors de la fête de Gamaches, il est prévu une pièce de théâtre d'une heure sur les traditions verrières, puis un groupe de musique. Il y aura une buvette avec une petite restauration.

Parole donnée à Monsieur Didier Grosjean

- Dans la rue du petit Marché, beaucoup de sacs et d'encombrants professionnels sont abandonnés alors qu'il suffit de les apporter à la déchetterie. Les agents municipaux doivent entretenir la commune et non pas gérer les déchets des habitants.
- Le flash code de l'école du sacré Cœur est mal dirigé pour fonctionner avec l'énergie solaire. De plus, il est posé contre une maison donc ne peut pas profiter réellement du soleil.
- Le terrain de la friche Saint Michel est en friche avec des herbes de plus 1.50 m de haut. La commune peut-elle entretenir et adresser la facture aux propriétaires ?
- Les heures légales de tonte de pelouse ne sont pas respectées et plusieurs habitants travaillent pendant la pause méridienne du samedi, soit entre 12h00 et 15h. un rappel aux bonnes règles du vivre ensemble serait bienvenu.

Parole donnée à Madame Monique Caron

- La résidence Jacques Brel n'est pas entretenue ; le jardin est en friche et il y a beaucoup de déchets de verre.

Parole donnée à Monsieur Christian Dubois

- Il y a beaucoup de trous en formation vers le cimetière.
- Il n'y a plus de renouée du Japon sur la parcelle à proximité du rond-point d'Aldi car elle a été entretenue.

Parole donnée à Madame Guislaine Sire

- Quelle signalétique est prévue à la maison de Santé ?
En cours mais en attente d'un devis actualisé pour répondre aux souhaits des médecins.
- Une table à langer serait bienvenue à la maison de Santé.
- De quels moyens d'intervention dispose la commune lorsqu'un habitant coupe un arbre sur le domaine public ?

Parole donnée à Monsieur Michel Thorel

- Le caniveau de la rue Jacquard n'est pas encore fait.
- Le filet du terrain de tennis est à changer du côté jardin.

Parole donnée à Monsieur Jacky Santerre

- La parcelle triangulaire n'est pas entretenue.
- Les 2 portes drapeaux au monument aux morts sont toujours fixes alors qu'ils devaient être amovibles. Ces travaux ne sont pas prévus au marché mais seront réalisés par l'entreprise Eurovia

Clôture de la séance à 22h32

Vu le Maire

Jean Paul MONGNE